

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 34 (1961-1962)

Heft: 4

Artikel: Apprendre à travailler

Autor: Guénot, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-851613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

füllt, die aus dem Gehorsam einer höheren Macht gegenüber an es gestellt werden. Vertrauen und Zuversicht treten an Stelle der Angst.

Literatur-Verzeichnis

- 1 Pestalozzi: Über die Idee der Elementarbildung
- 2 Pestalozzi: Abendstunde eines Einsiedlers

- 3 Meng: Zwang und Freiheit in der Erziehung
- 4 E. Plattner: Weg des Vertrauens
- 5 Th. Bovet: Angst und Geborgenheit
- 6 C. Hilty: Glück II
- 7 C. Hilty: Glück III
- 8 A. Repond in Meng: Prophylaxe des Verbrechens
- 9 H. Fürst: Der andere Weg
- 10 M. Montessori: Selbsttätige Erziehung im frühen Kindesalter
- 11 J. Gotthelf: Der Geldstag

Apprendre à travailler

par C. Guénot

Une circulaire débutait en ces termes:

«La préoccupation que nous avons de former des esprits toujours mieux adaptés aux tâches qui les attendent dans la société de demain nous conduit à rechercher pour eux, en même temps qu'un large savoir, une méthode de travail éprouvée qui leur permettra de donner à leur action toute l'efficacité qu'on en peut attendre.»

Pour la première fois, le problème de l'organisation personnelle du travail intellectuel, cher au docteur Pierre Chavigny et au philosophe Jean Guilton, était posé devant les maîtres du second degré.

Qu'est-ce qu'enseigner? A première vue, c'est essentiellement un mouvement descendant, qui va du maître, détenteur d'une certaine somme de savoir théorique, vers l'élève. En réalité, le mouvement est double. Le maître descend vers l'élève, et l'élève doit s'efforcer de monter vers lui.

La tâche fondamentale du maître, c'est d'inculquer à l'élève ce mouvement ascendant, d'abord vers la science vivante, incarnée dans un être de chair et d'os, ensuite vers la réalité, plus vivante encore que le professeur. L'idéal du maître, à vrai dire quasi inaccessible, sauf dans les très hautes sphères, dans le troisième cycle de l'enseignement supérieur, consiste à restreindre progressivement ce mouvement descendant au profit de l'autre, donc à se rendre inutile et à disparaître.

La technologie intellectuelle (ou propédeutique générale), c'est-à-dire la science des méthodes et des techniques du travail intellectuel, représente, dans la pédagogie, ce mouvement ascendant par lequel l'élève, et nous sommes tous élèves, monte vers les sommets du savoir dans l'espérance de les dépasser et d'atteindre ces cimes nouvelles.

Elle n'est donc qu'un aspect partiel de la pédagogie, mais l'aspect peut-être le plus important, surtout dans une pédagogie moderne qui, par des méthodes actives, vise à faire réinventer la science par les

élèves jusqu'au jour où, devenus adultes, ils inventeront, tout court.

*

Restreignons-nous au second degré. Le vieux patrimoine de culture traditionnelle qu'il transmet ne pourra se survivre que si l'on ouvre de larges fenêtres sur l'actualité et la vie, sur cette civilisation moderne qui fascine les jeunes générations. L'humanisme, s'il ne devient pas dans une large mesure technique et social, risque de périr victime d'une croissante désaffection.

C'est dire que, *mutatis mutandis*, la psychotechnique et l'organisation scientifique du travail (celle qui préside à l'organisation des bureaux, des ateliers et des usines) ont leur mot à dire dans l'organisation personnelle du travail intellectuel. Le professeur, sans perdre pour cela sa culture et ce «flair» pédagogique dont les intuitions, le pragmatisme et le bon sens ne sont nullement à dédaigner, le professeur tendra vers l'organisateur et le psychotechnicien.

De plus, à partir du moment où l'on tend à établir une connexion entre le secteur économique et le secteur de l'enseignement, pépinière d'ingénieurs, de chefs de bureau ou de chefs d'industrie, il est fatal que la technique documentaire envahisse l'enseignement, et devienne une des préoccupations du pédagogue. Le professeur de l'avenir ne sera donc pas seulement psychotechnicien, il deviendra documentaliste et devra initier l'élève aux techniques documentaires.

Cette initiation devra nécessairement comporter des temps différents.

Le premier temps, évidemment dominé par l'esprit d'analyse, peut être comparé à ces exercices préparatoires au combat qui figurent dans les règlements d'infanterie.

Il s'agit, par des exercices préliminaires et généraux, de se préparer à la documentation, de même

que le vrai sportif, avant de se spécialiser, cherche à développer harmonieusement tous ses muscles.

Bibliothéconomie, art de se constituer une bibliographie et une documentation, art de consulter et de manier les catalogues, art de lire, art de prendre des notes dans un livre (et dans un cours), art de résumer, de repérer les chapitres et les paragraphes utiles, d'extraire les détails pittoresques et les exemples concrets, art de consulter les tables des matières et les index analytiques, de manier les dictionnaires et les encyclopédies, connaissance des principales sources d'information, connaissance des principaux musées, il y a là de quoi faire — et choisir. Sans préjudice des classes suivantes, ces exercices préparatoires devront constituer l'essentiel dans les classes de sixième et de cinquième où les enfants sont trop jeunes pour manier la synthèse.

*

Après les exercices préparatoires au combat, le combat lui-même. Le deuxième temps aborde directement la documentation sur des thèmes précis, et comporte lui-même deux stades, l'un analytique, l'autre synthétique. Il s'agit désormais, après les exercices d'assouplissement, après les gymnastiques de mise en train, de se documenter sur un sujet déterminé.

Il est bien évident, en effet, qu'on ne saurait accumuler des notes au hasard sur n'importe quoi. Sans doute, il faut que l'enfant conserve la trace des lectures que, sur le conseil du maître, il choisit librement. Mais on ne peut commencer une documentation proprement dite que sous le signe d'une idée directrice, d'une hypothèse de recherche. Une fois le centre d'intérêt déterminé (proposé par le maître et librement accepté par l'élève, ou proposé par l'élève et approuvé par le maître), le premier stade est surtout analytique.

Il s'agit, sur un thème bien précis, de rassembler des documents, de les trier, de les résumer, d'en extraire les idées générales, de leur emprunter des illustrations toniques, des détails caractéristiques, pittoresques ou amusants, bref, de fabriquer un jeu de fiches soumis à cette règle impérative, un seul fait ou une seule idée par fiche.

Ce travail analytique demande déjà une intelligence plus développée, celle d'un enfant de quatrième et de troisième. A vrai dire, la synthèse n'est pas totalement exclue. Dès le premier stade, il faut savoir confronter les textes, sentir que pour le même fait, ils peuvent présenter des angles de prise de vue très différents, et cela suppose déjà une capacité à dominer le paysage, à voir la forêt dans son ensemble, sans s'attacher à chacun des arbres.

*

Le deuxième stade est, lui, nettement synthétique et comporte des opérations complexes. Il ne suffit pas d'accumuler les fiches, il faut les classer. Le classement qui s'impose est le classement le plus commode: la classification décimale peut être d'un précieux secours. Une fois la mise en ordre terminée, il faut apprendre à choisir dans le jeu de fiches les éléments qui permettront d'élaborer une étude, un exposé, une conférence.

Ces éléments, placés primitivement dans un ordre passe-partout, se verront classés avec plus de précision et surtout d'originalité, en vue d'une fin momentanée. Une fois le but atteint, ce sera, comme après la guerre, la démobilisation des fiches qui reprendront cet ordre impersonnel, passe-partout, de tout à l'heure, quitte à répondre à une nouvelle mobilisation, dans un nouvel ordre, pour un thème différent.

La véritable maîtrise du savoir réside essentiellement dans ces mouvements alternatifs de mobilisation et de démobilisation, où les fiches, tels les membres d'un ballet ou les morceaux de verre d'un kaléidoscope, composent sans cesse des figures variées.

*

Dans quelle mesure de jeunes élèves sont-ils capables de se livrer à ce jeu de cartes, autrement plus subtil que le bridge Culbertson? Il faudrait se livrer à des expériences, en rendant les choses aussi attrayantes et élémentaires que possible, et en guidant constamment les enfants, d'abord dans l'analyse et surtout dans la synthèse. Mais il est vraisemblable qu'avec de grands élèves on pourrait commencer à obtenir des résultats valables.

C'est souligner par là même le rôle et l'importance du travail dirigé, qui demande de la part du maître un effort sensiblement plus grand que dans une classe d'allure dogmatique.

«Vae soli», dit le proverbe latin. «Malheur à l'homme seul». Il n'est pas douteux que, philosophie et création artistique mises à part, c'est le travail par équipes qui a l'avenir. La science est trop vaste et les découvertes tendent à devenir anonymes. C'est ici qu'intervient le travail par groupes abondamment étudié par les pédagogues et spécialement par les théoriciens de l'école nouvelle. C'est le travail de l'équipe qui plus tard rendra possible le travail en commission et le cercle d'études.

*

Répetons-le: l'enseignement sous peine de dégénérer, doit être à l'image de la vie moderne qui fascine les enfants. Donc les lycées et les collèges qui sont en somme des microcosmes, des images réduites et

simplifiées des aspects essentiels du pays, se plieront aux techniques documentaires.

Il y aura toujours, assurément, des classes distinctes et des maîtres spécialisés, mais de même que les laboratoires scolaires tendent à devenir un pôle d'attraction pour l'enseignement de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, de même, dans un certain avenir, le lycée sera essentiellement une bibliothèque, un musée et un fichier documentaire, où chaque classe se livrera à des exercices d'application et puisera la documentation nécessaire.

Qu'est-ce qu'une Faculté, dans l'enseignement supérieur?

C'est essentiellement une bibliothèque.

Où bat le cœur d'une Ecole Normale?

Dans les laboratoires et dans la cité des livres qu'elle abrite. Les lycées et les collèges, avec des nuances et même beaucoup de réserve, tendront vers cet idéal.

Extrapolons, au risque de tomber dans une utopie un peu facile. Dans un monde pacifié, dans un pays qui ne serait pas ruiné par d'incessantes invasions, le lycée idéal de l'avenir serait essentiellement une centrale documentaire (bibliothèque, fichier analytique, musée, discothèque, théâtre, salle de concert, cinéma) fréquentée par des élèves répartis en équipes de travail et encadrés par un personnel à la fois pédagogique, documentaliste et néotechnicien (c'est-à-dire passé maître en technologie intellectuelle).

SCHWEIZER UMSCHAU

Revision des Bundesgesetzes vom 26. Juni 1930 über die Berufsausbildung

Die Vorarbeiten für die Revision des Berufsausbildungsgesetzes wurden Ende 1957 aufgenommen. Der Entwurf liegt jetzt vor.

Das geltende Gesetz, das heute bereits 40 Jahre alt ist, hat sich in den Grundlagen durchaus bewährt. Auch für eine künftige Ordnung der beruflichen Bildung ist es im Wesentlichen maßgebend. Dies gilt vor allem für den administrativen Aufbau und für die Kompetenzausscheidung zwischen Bund und Kantonen. Andererseits drängte sich aber aus verschiedenen Gründen eine neue Orientierung der beruflichen Ausbildung auf.

Eine Neuorientierung der beruflichen Ausbildung ist vor allem im Zusammenhang mit der fortschreitenden Industrialisierung der vergangenen Jahrzehnte und mit der Umschichtung in den Berufen notwendig geworden. Das geltende Gesetz fußt weitgehend auf der traditionellen gewerblichen und kaufmännischen Berufslehre und trägt der zunehmenden Bedeutung der industriellen Fertigung in der modernen Wirtschaft noch nicht in dem Ausmaß Rechnung, wie es die heutigen veränderten Verhältnisse verlangen. Im Zug der technischen Entwicklung sind neben die traditionellen gewerblichen Berufe zahlreiche neue Berufe der Industrie getreten. Ferner haben einzelne bisher handwerkliche Berufszweige wesentliche strukturelle Änderungen im Sinne einer Annäherung an die industrielle Fertigung erfahren. Andere haben an Bedeutung eingebüßt, und an ihre Stelle sind neue technische Berufe getreten. Die angedeutete fortschreitende Industrialisierung und die Wandlung bisheriger Berufe wirken sich selbstverständlich auf die berufliche Ausbildung aus, die der Anpassung an die veränderten Verhältnisse bedarf.

Die angeführten Wandlungen führten vor allem auch zu einem steigenden Bedarf an mittleren und höheren technischen Kadern für die Kalkulation, Arbeitsvorbereitung, Konstruktion und Fabrikation. Des weiteren nimmt die Zahl der in den Dienstleistungsberufen tätigen Personen fortwährend zu. Auch die für diese Verrichtungen und Funktionen benötigten Arbeiter und Angestellten bedürfen einer ausreichenden beruflichen Ausbildung, die den besonderen Anforderungen und Gegebenheiten Rechnung trägt. Hierfür bietet jedoch das geltende Gesetz nicht in allen Teilen eine ausreichende Handhabung.

Die rasche und anhaltende Wirtschaftsentwicklung, für die im gegenwärtigen Zeitpunkt ein Ende nicht abzusehen ist, führt ganz allgemein zu einem außerordentlich starken Nachwuchsbedarf. Die Verhältnisse haben sich in dieser Hinsicht völlig anders entwickelt, als am Ende des Zweiten Weltkrieges allgemein angenommen wurde. Die befürchtete Arbeitslosigkeit ist nicht eingetreten, und nach den bisherigen Erfahrungen erwies sich auch die Annahme als unzutreffend, daß die fortschreitende Entwicklung der Technik Arbeitskräfte freisetze. Es ergaben sich lediglich gewisse Umschichtungen, wobei auf allen Gebieten der Bedarf an Fachleuten, vor allem an technisch gebildeten Kräften, ständig zunimmt. Nach Schätzungen, die sich auf die bisherigen Entwicklungsfaktoren stützen und zeitlich zwei Weltkriege und eine jahrelange Wirtschaftskrise einschließen, dürften unserem Lande im Jahre 1970 gegen 400 000 Facharbeiter aller Grade und Stufen fehlen, also ungefähr so viele als die gegenwärtige Zahl der bei uns tätigen ausländischen Arbeitskräfte, von denen ein verhältnismäßig großes Kontingent auf qualifizierte Facharbeiter entfällt. Diese Überfremdung unseres Arbeitsmarktes, die in einzelnen Berufen bereits besorgniserregende Ausmaße annimmt, wie z. B. in der Hotellerie, die unter ihren Arbeitskräften mehr Ausländer als Schweizer zählt, zeitigt auch gewisse negative Auswirkungen auf die berufliche Ausbildung unseres Nachwuchses.

Angesichts dieser Situation ist eine großzügige und zielbewußte Nachwuchspolitik erforderlich. Die Rekrutierungsbasis für geschulte Arbeitskräfte muß verbreitert werden, um dem einzelnen in vermehrtem Maße als bisher den sozialen Aufstieg zu ermöglichen. Auch in dieser Hinsicht ist das geltende Gesetz nicht in allen Teilen ausreichend.

Um der aus den angeführten Gründen notwendig gewordenen Neuorientierung der beruflichen Ausbildung Rechnung zu tragen, sind im revidierten Gesetzesentwurf vor allem die nachstehenden Neuerungen vorgesehen, auf die weiter unten im einzelnen zurückzukommen ist:

a) Eine der wesentlichen Neuerungen bildet die Möglichkeit der Aufteilung der bisherigen höhern Fachprüfung (Meisterprüfung) in eine Berufsprüfung und in eine höhere Fachprüfung, wobei es den Berufsverhältnissen freisteht, im betreffenden Beruf entweder nur Berufsprüfungen oder höhere Fachprüfungen oder beide Prüfungen durchzuführen. Während mittels der Berufsprüfung festgestellt werden soll, ob der Bewerber die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse besitzt, um eine Vorgesetztenstellung zu bekleiden oder einen Betrieb